

La [SNCF](#) avait pour projet de raser la halle des messageries Sernam de Belfort, pour y construire un parking. Elle en sera empêchée, le tribunal administratif de Besançon venant de confirmer le classement en monument historique, classement décidé en janvier 2014 qui avait été contesté par la SNCF. Des restaurations vont devoir être menées, avec des travaux d'un coût de 2,3 millions d'euros qui seront assurés par l'Etat. www.sncf.com